



COMMISSION SPORTIVE CARAMBOLE
CF_3 BANDES par équipes de Club
Division 3 – Phase Ligue.

Tel / 06 33 66 23 89 - Courriel : cslbif280@outlook.fr

Dispositions complémentaires au règlement fédéral
Saison 2019-2020

Le nombre d'équipes engagées en LBIF est de **10**

Le nombre d'équipes qualifiables pour la phase nationale est de **3**

Déroulement de la compétition :

Il est mis en place 2 poules de 3 équipes et 1 poule de 4 équipes

Poule 1		
1	9009 1	MORANGIS (DUVERNOY)
6	9030	VOISINS (ROUFFET)
7	9010	ARGENTEUIL (DE QUEIROS)

Poule 2		
2	9017	COURBEVOIE (GALLAIS)
5	9009 2	MORANGIS (MOTREFF)
8	9007	BOIS COLOMBES (PERROT)
10	9068 2	CHATILLON (ALALOF)

POULE 3		
3	9031	MAISONS ALFORT (PANIS)
4	9068 1	CHATILLON (FELLAH)
9	9024	ST MAUR (DESROZIERES)

- Toutes les rencontres se font sur matchs Aller/Retour.
- Les dates fixées au calendrier sont des dates limites à respecter impérativement.
- Tous résultats non parvenus **48h** après la date limite vaudront matchs perdus pour les deux équipes.
- En cas de non-présentation d'une équipe, une feuille de match vierge de résultats doit tout de même être établie et comporter le nom des joueurs présents.

A l'issue des Poules :

Les premiers de chaque poule seront qualifiés pour la phase nationale.

Tout résultat non parvenu, 48h après la date butoir, vaudra match perdu pour les deux équipes.

Calendrier des Rencontres 3B D3

Date limite des POULES

Dimanche 12 avril 2020



COMMISSION SPORTIVE CARAMBOLE
CF_3 BANDES par équipes de Club
Division 3 – Phase Ligue.
Tel / 06 33 66 23 89 - Courriel : cslbif280@outlook.fr

LITIGES

En cas de LITIGE lors de la Phase Ligue

Compte-tenu de la nouvelle rédaction du code sportif carambole par équipes, les capitaines des équipes doivent s'entendre sur l'organisation des rencontres. Dès qu'une date est fixée entre deux clubs, celle-ci devient officielle et doit être communiquée obligatoirement par courriel à la Commission Sportive LBIF cslbif280@outlook.fr

Toute équipe qui souhaiterait modifier cette date devra le proposer à l'équipe adverse avant les sept jours qui précèdent la date de rencontre. Toute équipe qui se désisterait entre les sept jours et la date de rencontre, sera considérée comme « forfait. »

Sans connaissance de la date fixée par les clubs, la Commission Sportive LBIF ne pourra statuer en cas de litige et les deux équipes seront déclarées « forfait ». Les copies des échanges de courriels entre les clubs, adressées par courriel à la C.S. (ou leur absence) serviront à la prise de décision de celle-ci.

La commission Sportive de la LBIF est seule habilitée à statuer sur les cas non expressément prévus dans le présent règlement.

Feuille de MATCH

Entre autres doivent y être portés :

- La date de la rencontre (impactant la participation d'un joueur dans une autre division).
- Le format du billard (format non porté sur la FdM = considéré comme ayant été joué sur 2.60)
- Les N° de licence des joueurs (pour la saisie sur Classement Nationale)
- Les séries (toute série non portée sur la FdM = considérée égale à 1 de série).

Elle doit être obligatoirement transmise par courriel dans les 48 heures, en fichier EXCEL, à la Commission Sportive LBIF à cslbif280@outlook.fr . **Toute feuille non transmise dans les délais peut-être assimilée à un forfait des deux équipes.**

PHASE Nationale

Les Feuilles de Match FFB doivent être utilisées pour la phase Nationale et être envoyées par mail à cslbif280@outlook.fr et juan.giron@ffbillard.com

PERIER Alain
Commission Sportive LBIF

Juan GIRON
juan.giron@ffbillard.com

Pour la Commission sportive « par équipe » LBIF
PERIER Alain